

SCFP·CUPE

Une base solide : pour une reprise après-COVID-19 s'appuyant sur l'infrastructure publique

Résumé

Au Canada, comme partout dans le monde, la pandémie de COVID-19 a déclenché une crise de santé publique doublée d'une crise économique. Les changements drastiques adoptés à toute vitesse pour limiter la propagation du virus ont mis en évidence l'importance des services et installations publics dans l'efficacité de notre réponse à la pandémie. En outre, les derniers mois ont fait ressortir les conséquences dévastatrices lorsque les coupures et la privatisation affaiblissent ces services et ces soutiens. Le gouvernement fédéral a l'intention d'investir dans l'infrastructure afin de redémarrer l'économie après la crise. Il faudrait qu'il tienne compte des données démontrant que la privatisation est la mauvaise prescription pour la santé socioéconomique de notre pays.

La ministre fédérale de l'Infrastructure et des Collectivités, Catherine McKenna, élabore un plan de relance de l'économie qui repose sur l'accélération des investissements déjà budgétés d'ici 2028. Ceux-ci totalisent plus de 180 milliards de dollars. Elle a également annoncé que la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC), qui permet aux entreprises de profiter de la privatisation de l'infrastructure, jouera un rôle majeur dans cette relance. C'est une décision risquée qui amène notre pays dans la mauvaise direction.

Les coûts de la privatisation

On s'attend à ce que la plupart des projets de la BIC prennent la forme d'accords de privatisation à long terme connus sous le nom de partenariats public-privé (PPP). La BIC a reçu le mandat d'utiliser 35 milliards de dollars en fonds publics sur onze ans pour amener le privé à financer, détenir et exploiter des projets d'infrastructure verte qui génèrent des revenus. Ce sont, par exemple, des projets touchant l'énergie renouvelable et les systèmes d'eau et d'égout, les transports en commun, les routes et les ponts, et l'Internet haute vitesse.

Le développement de projets d'infrastructure sous forme de PPP ne fournira pas le soutien dont les municipalités et les provinces ont besoin. Cela ne donnera pas le coup de fouet essentiel à l'économie. Au lieu de cela, les PPP enfermeront les gouvernements dans des contrats à long terme avec des entreprises qui pourraient faire doubler le coût des projets d'infrastructure sur 30 ans. Ces accords de privatisation, qui durent des décennies, sont coûteux et risqués, et n'ont aucun compte à rendre.

Voici ce que montrent les études sur les PPP :

- **Ils retardent les projets d'infrastructure** en raison des longs délais de planification et de négociation pour un contrat à long terme qui couvre le financement, l'entretien et l'exploitation.
- **Ils font augmenter le coût des projets** en utilisant du financement privé onéreux plutôt que du financement du secteur public disponible à taux d'intérêt historiquement bas.
- **Ils sont encore plus risqués en raison de la COVID-19**, puisque les PPP à frais d'utilisation voient l'achalandage et leurs revenus s'effondrer.
- **Ils s'appuient sur des hypothèses viciées** concernant le transfert du risque au secteur privé.

- **Ils ont des coûts de transaction plus élevés** en raison de la complexité des accords juridiques, financiers et commerciaux.
- **Ils coûtent plus cher à la population** parce qu'ils créent ou augmentent des frais d'utilisation, des tarifs ou des péages pour l'utilisation des services ou des infrastructures.
- **Ils profitent aux grandes entreprises**, pas aux entreprises locales ou régionales. Seules les grandes entreprises ont la capacité de conclure des PPP.
- **Ils réduisent la responsabilité et la transparence**, parce que les contrats sont protégés par la confidentialité commerciale, laissant la population incapable d'évaluer leurs coûts réels.

L'option publique profite à tout le monde

Le plan de stimulation économique du Canada doit s'appuyer sur les nombreuses preuves montrant que les projets d'infrastructure entièrement publics sont les plus avantageux pour les travailleurs, les collectivités et l'économie. Le fédéral dispose de la marge de manœuvre budgétaire pour fournir des subventions ou du financement à faible coût aux provinces et aux municipalités, en profitant de coûts d'emprunt bien inférieurs à ceux du secteur privé.

On devrait consacrer les dépenses d'infrastructure à la construction et à la réparation des structures dont nos collectivités ont besoin. On ne devrait pas consacrer ces sommes au remboursement d'une forte dette à long terme, aux coûts d'entretien et d'exploitation du privé ou à des coûts de transaction inutiles. La privatisation ne constitue pas une utilisation judicieuse des fonds publics. En éliminant l'utilisation des financiers, des entreprises et des consultants privés, plus d'argent se rendra dans les communautés au lieu d'enrichir des actionnaires.

L'enveloppe de 180 milliards de dollars qu'a déjà engagée le fédéral servira à combler un déficit d'infrastructure au Canada estimé à 570 milliards de dollars. Investir dans des projets publics, c'est plus que rentable. À court terme, le produit intérieur brut (une mesure révélatrice de notre santé économique) augmente de 1,43 \$ pour chaque dollar dépensé dans l'infrastructure publique. Chaque million de dollars dépensés crée plus de neuf emplois. En plus des bénéfices de l'investissement public, les infrastructures construites ou réparées renforceront le réseau vital de structures qui soutiennent et valorisent nos communautés à long terme.

Les dépenses de stimulation économique dans l'infrastructure doivent s'attaquer à l'héritage laissé par la colonisation et le sous-financement des services et des infrastructures destinés aux peuples autochtones. À elles seules, les collectivités des Premières Nations font face à un déficit d'infrastructure pouvant atteindre 30 milliards de dollars, ce qui inclut le logement, l'eau potable, les eaux usées et les établissements de santé. De plus, le déficit d'infrastructure qui affecte les communautés inuites nécessite un investissement majeur dans des installations comme les garderies, les logements sociaux et de transition et les infrastructures de télécommunications. Les peuples autochtones méritent les mêmes services et infrastructures publics de qualité qu'ailleurs au pays, y compris un accès fiable à l'eau potable. Par ses dépenses dans l'infrastructure, le fédéral a la possibilité de s'attaquer à la négligence chronique et à l'injustice que vivent les communautés autochtones.

Le fédéral doit accélérer les dépenses de relance dans l'infrastructure tout en veillant à ce qu'elles soient consacrées aux lacunes identifiées pendant la pandémie de COVID-19 et qu'elles préparent le Canada pour l'avenir. La privatisation ne satisfait à aucun de ces critères. Une reprise publique menée par le gouvernement fédéral doit :

- **investir dans des projets publics** en octroyant des subventions ou un financement à faible coût pour des projets d'infrastructure;

- **simplifier les investissements** pour que les dépenses d'infrastructure nécessaires soient faites rapidement, tout en veillant à la mise en place de mesures de contrôle pour que les communautés et les groupes en quête d'équité puissent en profiter;
- **donner la priorité aux investissements verts** qui sont détenus et exploités par l'État, comme les énergies renouvelables;
- **augmenter la part du fédéral dans le financement des projets** pour refléter la pression financière extrême que subissent les provinces, les territoires et les municipalités;
- **accorder la priorité aux infrastructures sociales** dans des domaines comme la garde d'enfants, les soins de longue durée et le logement social, où une main-d'œuvre à prédominance féminine a été touchée de manière disproportionnée par la crise de la COVID-19.

Ces principes contribueront à ce que les projets d'infrastructure d'après pandémie soient prêts à mettre en branle, qu'ils en vaillent la peine et qu'ils consolident et élargissent les bases des installations, des réseaux et des services dont tout le monde a besoin pendant la reprise et par la suite.

Août 2020

:cc/sepb491